L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 14 JANVIER 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS

HENRY CLAY,

DU KENTUCKY.

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

☞ On trouvera aussi la 2me [illegible] quelques détails sur l'expédition d'exploration.

Nous sommes obligés quoiqu'à regret de renvoyer à demain faute d'espace, la publication d'une communication de M. le général Wm. Debuys.

Nous avons reçu par la goëlette *Eagle* des journaux de la Havane jusqu'au 6 courant. Ils ne contiennent rien d'intéressant si ce n'est pour ce qui concerne la partie commerciale dont nous faisons des extraits.

COUR CRIMINELLE.

C'est aujourd'hui que commence à la Cour Criminelle le procès de la femme Doyle et de ses co-accusés Johnson et Davies, impliqués dans le meurtre commis il y a six ou sept mois dans la rue Girod, sur un [illegible] lot. Nos lecteurs se souviendront sans doute, que le corps de ce malheureux fut trouvé coupé en pièces sous le plancher de la maison, et que les assassins de l'un des accusés, admis comme témoin de l'état, semblent établir que le but des assassins était de dépouiller leur victime d'une somme d'argent, dont on le croyait porteur. On lui donna, à cet effet, une dose de laudanum, destinée à l'engourdir, mais qui se trouva tellement forte qu'il en mourut. Les assassins effrayés le coupèrent en pièces, probablement afin de s'en débarrasser plus facilement.

M. Mazureau doit porter lui-même la parole dans cette affaire. La femme Doyle est défendue par MM. Eyma et Sevens et les deux hommes par M. Buchanan. Cette affaire présente de grandes difficultés aux défenseurs, et s'ils réussissent, ils auront réellement fait un tour de force.

LA LEGION.

Mr. le Général Planché ayant cru devoir publier dans le Courrier un article en réponse aux quelques observations que nous avions pris la liberté de faire sur sa note, nous lui devons une réplique.

C'est par erreur sans doute que l'honorable général avance que nous l'avons attaqué; car il n'y a pas un seul mot dans notre article qui puisse justifier cette accusation portée contre nous.

Nous avons manifesté l'étonnement que devait bien naturellement nous inspirer sa démarche et exprimé le doute que la Légion l'eût autorisé à agir ainsi: n'ayant rien dit, ni rien fait de nature à offenser personne, L'honorable général commet donc une injustice en nous accusant de l'avoir attaqué et d'avoir dit des réflexions *très peu mesurées*. C'est ce dont chacun peut se convaincre en relisant notre article.

Mais quoiqu'il soit vrai que n'ayons point attaqué l'honorable général, il n'hésite pas, lui, à nous attaquer en nous accusant d'avoir, à dessein, tardé indélicatement sa note afin de lui faire dire plus qu'il n'avait dit réellement. Cette accusation est fort grave, heureusement qu'elle n'est pas fondée. L'honorable général n'ignore pas que le mot *désirer*, qui signifie *souhaiter, avoir envie, former des vœux*, s'emploie souvent figurément et par politesse pour *vouloir*. Lorsque, par exemple un supérieur donne des ordres à ses subordonnés, son désir est impératif: il désire pour la forme et pour ménager l'amour propre, mais au fond, il commande: car les mots ne sauraient changer la nature des choses.

Cette distinction établie, il est évident que l'intention de l'honorable général a été de dire qu'il *ne voulait pas* qu'on publiât à l'avenir, dans l'*Abeille*, les ordres relatifs à la Légion, bien qu'il se soit servi du mot *désirer*.

S'il pouvait rester des doutes à cet égard, l'article même de l'honorable général suffirait pour les lever. En effet on y voit ces mots: "Lorsque j'ai désiré que l'Abeille discontinuât la publication de mes ordres à la légion, j'ai usé d'un *pouvoir légal*": preuve incontestable que nous avons bien traduit sa pensée en disant: *La volonté du général est que*. Du reste il aurait dû remarquer que nous avons donné dans la même feuille la traduction et l'original, que chacun a pu, dans une ville où les sept-huitièmes des lecteurs connaissent les deux langues, juger du véritable sens de sa note. Mettre le texte à côté de la traduction, serait une mauvaise manière de procéder pour induire en erreur, que nous n'avons voulu le faire comme il a prétendu.

Nous avons dit il est vrai (et c'est là tout notre crime) que l'honorable général avait agi, ou l'impression d'un moment d'humeur. Le public partagera sans doute notre opinion à cet égard en réfléchissant que l'honorable général pourrait ne pas nous envoyer les ordres de la légion puisqu'il en a le droit, ce qui était suffisant pour atteindre son but; qu'en venant nous signifier que nous ne les publiions plus, il a fait une démarche inutilement hostile et que, puisqu'il faut un motif à tout, nous avons choisi celui qui pouvait le moins déplaire à l'honorable général pour lequel nous professons du reste la plus haute estime.

Nous sommes fâchés d'avoir à entrer dans tous ces détails fort peu intéressants sans doute pour nos lecteurs; mais nous avons été injustement accusé et le droit de défense doit toujours être sacré.

Message du gouverneur Ritner.—La législature de la Pensylvanie s'étant enfin organisée, le gouverneur Ritner lui a transmis son message. Le Cincinnati whig dit à ce sujet: Ce message quoique très long est bien fait et plein d'intérêt, et la majeure partie roule sur les difficultés récentes.

Le sénat du Maryland s'est organisé, il y a environ 10 jours a été élu à une majorité de trois voix, M. Thomas, orateur et d'autres officiers, tous whigs.

La gazette de la Mobile du 12 annonce qu'elle a retardé l'impression de sa feuille, pour annoncer que le feu avait éclaté dans le magasin de MM. [illegible] et J. D. Smith dans la rue Dauphine à deux portes, de la rue Royale. Le magasin était devenu la proie des flammes; et l'incendie avait gagné la maison qui l'avoisinait et était encore dans toute sa force.

La goëlette *Sarah Ann*, arrivée hier, nous a apporté des nouvelles du Mexique.

Plusieurs personnes de notre ville ont eu l'obligeance de nous prêter des gazettes de Tampico qui vont jusqu'au 2 Janvier inclusivement. Les nouvelles qu'elles contiennent, confirment ceux que nous avons donnés dans notre numéro de samedi. Nous voyons, en outre, dans le *Télégraphe* du 2 courant, que Mr. Tornel avait présenté le 18 décembre à la Chambre des Députés de Mexico, le projet d'un acte intitulé: "Acte de Conciliation", dans le but de mettre un terme aux dissensions qui déchirent ce pays. Cet acte avait été soumis à un comité. Nous copions les trois articles.

Art. 1. La nation appelle tous ses fils pour la défense de son indépendance et de son honneur. Tous ceux qui se sont séparés du gouvernement, et qui reviendront se mettre simplement à sa disposition, dans le terme qu'il signalera seront réintégrés dans leurs emplois et privilèges, sans être inquiétés au sujet de leur conduite politique antérieure.

Art. 2. Toutes les causes pendantes pour crimes politiques seront abandonnées; et les individus qui seraient détenus au sujet de ces causes, seront mis en liberté.

3. Tous ceux qui pendant la durée de l'état de guerre avec la France quel se trouve la république, chercheraient à troubler la tranquillité publique, soit à main armée, par des écrits ou d'autres moyens seront considérés et punis comme traîtres.

La même feuille contient une copie de la réponse du Gén. Urrea à la communication du contre amiral Baudin, laquelle nous donnons aujourd'hui en entier. Le général en chef des fédéralistes exprime sa satisfaction au sujet du contenu de cette communication et dit qu'il ne doute pas qu'aussitôt que le gouvernement national du Mexique sera rétabli, les difficultés qui existent maintenant entre les deux nations, ne soient promptement terminées d'une manière honorable et amicale. Il témoigne son admiration pour les sentiments d'humanité et de générosité manifestés par l'amiral Baudin et s'engage à agir de la même manière aussitôt que le gouvernement légitime sera à la tête de la nation.

P. S. Un numéro plus récent que ceux dont nous avons donné des extraits, annonce que les trois articles de l'acte de conciliation, que nous avons transcrits ont été adoptés sans discussion par la chambre des députés le 3 du courant.

Le général Mejia et le colonel D. Martin Perata, qui étaient partis de ce port dans la goëlette *Sarah-Ann*, ont été reçus avec enthousiasme. L'arrivée du général Mejia, surtout, a été célébrée comme une véritable fête publique.

Tuspan s'était prononcé pour le parti fédéral. Il y a maintenant dans cette ville, une force de 800 hommes.

Plusieurs petites villes de l'état de San Luis étaient aussi prononcées pour le fédéralisme.

DOCUMENTS IMPORTANTS.

M. le consul de France dans cette ville nous a communiqué les deux pièces suivantes que nous nous empressons de publier, parce qu'elles témoignent des intentions généreuses de l'amiral Baudin, et que les avis qu'elles renferment peuvent, dans tous les cas, être fort utiles au commerce.

Frégate de S. M. la Néréide, Antoa Lizardo, 22 décembre 1838.

Monsieur le consul,

J'avais l'intention de donner les plus grandes facilités au commerce de toutes les nations à Vera-Cruz. Je me vois obligé à regret de suspendre ces facilités. La copie ci-incluse de ma circulaire de ce jour au x divers consuls étrangers résidant dans cette ville, vous fera connaître mes motifs. Veuillez, je vous prie, avoir la bonté de la rendre publique.

Agréez, Monsieur le consul, l'assurance de ma considération distinguée.

L'amiral commandant les forces navales de France dans le golfe du Mexique.

(Signé) CHARLES BAUDIN.

Frégate de S. M. la Néréide, Antoa Lizardo, 22 décembre 1838.

M. le Consul,

Vous avez eu connaissance de la convention que j'ai conclue le 26 novembre dernier, avec le général Manuel Rincon, commandant général du département de Vera-Cruz.

Par l'article 3 de la dite convention, j'avais bien voulu, pendant huit mois, le port de Vera-Cruz à tous les pavillons. En suspendant le blocus pendant ce terme, mon désir était d'alléger autant que possible les désastres de la guerre [illegible] exister entre le Mexique et la France pouvait avoir, j'éprouvais une vive satisfaction de penser que cette [illegible] de choses funeste à la prospérité de la ville de Vera-Cruz, et aux intérêts de toutes les nations qui commercent avec le Mexique.

Depuis ce temps, quoique le gouvernement Mexicain ait déclaré la guerre à la France et violé la capitulation de Vera-Cruz, je m'en étais pas moins tenu [illegible] la foi de cette capitulation, et [illegible] à laisser le port ouvert aux navires neutres qui [illegible] la sûreté de [illegible] dans ce [illegible] les Etats-Unis [illegible]

Mais le [illegible] ayant par la plus étrange [illegible] des de [illegible] un pour les [illegible] [illegible] de rendre Vera-Cruz [illegible] la guerre, le [illegible] et de [illegible] les compatriotes, je cru [illegible]

[illegible] Paris Morveago, par lequel [illegible] au [illegible] de ses [illegible] amenant l'[illegible] immédiate des Français, je déclare que, dans les circonstances actuelles, je ne vois pas la possibilité de pourvoir avec un tel gouvernement, les arrangements nécessaires à la réalisation de mes vœux en faveur du commerce de toutes les nations.

En conséquence, M. le consul, j'ai donné l'ordre d'admettre, soit dans le fort de Vera-Cruz soit à Sacrificios ou à Antoa Lizardo, tous les bâtiments neutres qui se présenteront, sauf l'attendu d'[illegible] décemment leur [illegible] pourvu le déchargement des cargaisons. Veuillez faire connaître à vos nationaux, que toute tentative de débarquement de la moindre portion de marchandises sera considérée comme une violation du blocus, après avertissement préalable, et comme telle, suivie de la saisie immédiate sous séquestre du navire et de la cargaison.

Nulle embarcation, à l'exception de celles des navires de guerre Français ou étrangers, ne pourra depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever circuler ni stationner sur aucune partie de la côte comprise entre la pointe de Zempoala et la barre d'Alvarado, sans permission d'être saisie.

Agréez, M. le Consul, etc.

Le contre amiral, commandant les forces navales etc.

Signé CHARLES BAUDIN.

Nous avons aussi reçu un précis officiel des événements de Vera-Cruz, du 5 décembre, que nous avions l'intention de publier aujourd'hui; mais l'extrême abondance des matières nous oblige à ajourner ce document.

Nous croyons devoir donner en entier la lettre écrite au commandant de Tampico par le contre amiral Baudin, dont nous n'avions pu faire qu'un extrait assez faute de temps, parceque c'est une exposition claire et succincte de la conduite et des sentiments de la France relativement au Mexique.

"*Frégate de S. M. La Néréide à Antoa Lizardo, le 22 décembre 1838.*

Excellence.—Celui qui a l'honneur de vous écrire a été témoin des vicissitudes éprouvées par son pays, pendant l'espace de quarante ans, et il est convaincu que, dans une guerre civile, nul secours étranger ne doit être admis; parceque les querelles politiques des citoyens d'un même état doivent se vider entre eux.

"Je ne viens donc point vous offrir un secours qui pourrait rendre moins populaire le parti fédéral en joignant son drapeau à un drapeau étranger; car si, comme j'aime à le croire, cette cause est la cause national, du Mexique, elle triomphera et ne devra son triomphe qu'à elle même.

"Je viens seulement dire à votre Excellence que je ne suis point l'ennemi du Mexique, ni d'aucune portion de la nation Mexicaine, et que le gouvernement Français, dont j'ai l'honneur d'être le représentant, m'a envoyé ici avec les meilleures et les plus franches intentions de paix et de conciliation.

"Ces sentiments sont ceux de mon cœur et pendant un mois entier je me suis efforcé de les faire prévaloir, mais le cabinet qui dirigeait alors les affaires étant dominé par une faction odieuse et ennemie de la prospérité du Mexique, m'a opposé de tels obstacles et un tel déluge de sales pouvoirs de son hypocrisie et de sa mauvaise foi, que pour faire triompher la raison, j'ai du recourir à la force.

"S. V. E. a lu les documents imprimés, relatifs aux conférences de Jalapa, il aura remarqué que, au lieu de l'indemnité due à mes compatriotes, et dont le cabinet de Mexico ne contestait point la légitimité, je ne demandais autre chose que d'assurer à la France, à l'avenir, une juste participation aux avantages stipulés en faveur des autres nations avec lesquelles le Mexique a fait des traités, mais la faction à la tête de laquelle est le Sr. Cuevas avait résolu à tout prix de refuser cette condition à la France. Je ne doute pas que V. E. n'éprouve un profond dégoût, en voyant l'astuce et la mauvaise foi qui ont présidé à la rédaction des articles 6, 7 et 8 du projet de convention que le Sr. Cuevas me fit adresser la veille du jour fixé pour la conclusion des négociations. Si j'eusse accepté de pareilles conditions mes compatriotes seraient demeurés exposés à toutes les injustices et à toutes les violences, sans aucune garantie pour l'avenir. Convaincu du mauvais vouloir du plénipotentiaire Mexicain et de l'impossibilité absolue d'arriver jamais à une conclusion raisonnable avec lui, j'ai du m'emparer de la forteresse de San Juan d'Ulua, mais je l'ai occupée seulement comme un gage: déclarant qu'elle serait restituée au Mexique dès que les différences existantes entre les deux gouvernements seraient réglées. Certes, je puis dire à V. E. que toute ma conduite a été celui d'un *ami* du peuple Mexicain et non celui d'un *ennemi*. J'ai volontairement accordé à la garnison de San Juan d'Ulua la capitulation la plus avantageuse et la plus honorable qu'on pût désirer. Les blessés Mexicains sont encore aujourd'hui traités dans la forteresse à côté des blessés français et comme des frères. Maître de San Juan, je pouvais obliger la ville de Vera-Cruz à se rendre à discrétion, je pouvais l'occuper et je m'en abstins par considération pour l'honneur de la nation Mexicaine et par respect pour l'intégrité de son territoire, jusqu'à ce que, à la fin, les violences du général Santa-Anna m'obligèrent à neutraliser la ville en la privant de ses canons. Et cela je le fis avec avec tout le respect possible pour les propriétés et la vie de ses habitants, m'efforçant d'adoucir autant que possible les maux de la guerre. J'ai donné la liberté sans condition aux soldats Mexicains prisonniers; j'ai renvoyé sur parole les officiers et n'ai retenu que le général Arista qui a été traité avec tous les égards et tous les honneurs dûs à sa position et à son rang.

Maître de la mer, je pouvais, sans exposer un seul de mes hommes, ravager toutes les côtes du Mexique qui se trouvent sous le feu des canons de mes bâtiments, et jusqu'aujourd'hui je me suis abstenu de faire le moindre dommage. En récompense de cette conduite quelle a été celle du cabinet de Mexico? Deux jours après avoir déclaré la guerre à la France, il a, au mépris de ses engagements récents, et de toutes les lois de l'humanité, lancé un décret barbare qui ruine toutes les Français établis au Mexique, en les expulsant violemment du territoire de la république et s'efforce, au moyen de proclamations furibondes pleines des plus grossiers mensonges, d'exciter contre eux l'irritation populaire; il les a livrés sans défense à toutes les menaces de vengeance et de mort; il a excité ses agents à aggraver par mille petites vexations, la cruauté de la loi d'expulsion; un décret punissant de mort quiconque fournirait des vivres à la ville de Vera-Cruz ou aux Français. . . . .

Au moment où je [illegible] le gouvernement intérieur et heureusement indigne de la civilisation actuelle et pèse comme un fléau sur sa généreuse nation Mexicaine dont il a sacrifié les intérêts et qu'il semble chercher à pervertir et à dégrader, vous pouvez voir que je suis informé de la nouvelle de sa chûte. La Constitution Fédérale vient d'être proclamée à Mexico et ce grand événement rend à peu près inutiles les lettres sans objet et peut être qu'elle ne vous trouvera nulle même pas à Tampico. Je m'empresse donc de terminer en vous donnant de nouveau l'assurance qu'aucun sentiment d'ambition, qu'aucune idée contraire à l'indépendance du Mexique n'a conduit le gouvernement français à envoyer l'expédition que j'ai l'honneur de commander. Si la France eut eu le moindre désir d'attenter à l'indépendance du Mexique ou l'intégrité de son territoire, elle ne se serait pas bornée à l'envoi d'une force navale; mais elle aurait fait accompagner cette force de troupes de débarquement. D'ailleurs je n'ai pas à bord un seul soldat et dès que j'eus pris la forteresse de Ulua je pris congé à renvoyer en France la majeure partie de mon escadre, ne gardant que la force nécessaire pour bloquer les ports. La France est loin d'avoir aucun sentiment de haine contre la nation Mexicaine, au contraire, outre ceux et toutes les nations tendent à s'unir plus étroitement. Le sentiment qui honore le plus un peuple est celui d'une bienveillance universelle pour tous les membres de la grande famille humaine; et ce sentiment, je dois le dire est général parmi mes compatriotes. J'espère donc que le jour n'est pas loin où, la nation Mexicaine débarassée et connaissant enfin ses vrais amis et ses véritables ennemis, acceptera la main que la France lui tend avec une sincère bienveillance. J'appèle ce jour de tous mes vœux et je supplie V. E. d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le contre amiral, commandant les forces navales Françaises dans le Golfe du Mexique.

CHARLES BAUDIN.

TEXAS.

Nous venons de recevoir les journaux de Houston jusqu'au 6, et ceux de Galveston jusqu'au 4 de ce mois. Ils sont principalement remplis de rapports du congrès et de détails sur les progrès des hostilités entre les Texiens et les Indiens d'une part, et sur les guerres des diverses peuplades indigènes entr'elles.

Le Télégraphe du 2 de ce mois annonce que le général Rusk, à la tête de 450 cavaliers était en route pour le point nommé "Three forks of the Trinity" et que le général Douglas, avec des forces considérables, était prêt à marcher au premier signal. Le but de cet armement est de chasser tous les Indiens qui se trouvent dans cette section et dont les dispositions envers le gouvernement sont connues pour n'être pas des plus favorables. On n'a du reste plus entendu parler de déprédations ultérieures.

Les hostilités ont éclaté entre les Cummanches sur le Colorado et les tribus réunies des Lipans et de Tonkowas. Ces derniers sont bien disposés en faveur des blancs. Une troupe de jeunes guerriers se trouve dans ce moment dans le pays des Cummanches et on s'attend tous les jours à une bataille générale.

Il paraît que les esprits turbulens qui infestent la frontière du Texas du côté du Mexique donnent lieu à beaucoup de plaintes et d'inquiétudes dans cette région. Le Télégraphe du 5 dit qu'il n'y a pas moins de quatre bandes de maraudeurs, dans ce moment, à l'ouest des Nueces, occupés à piller les Mexicains de cette section. Les habitans de Goliad sont indignés et déclarent que tant qu'on ne renoncera pas à ce système de pillage sur les frontières ils seront exposés à des incursions semblables de la part des établissements sur le Rio Grande; que ceux-ci chercheront à se venger sur eux des maux qu'ils auront soufferts de la part de ces maraudeurs leurs concitoyens.

Entr'autres sujets qui ont occupé l'attention du Congrès nous voyons avec plaisir la présentation d'un acte pour donner plus de vigueur aux lois préventives sur le duel. Nous espérons que l'opinion publique lui donnera son appui. On nous nous trompons fort, en avant peu cette coutume barbare sera justement flétrie par les législateurs de toute nation civilisée. On a encore présenté un autre acte dont la première section porte que les deux chambres réunies du Congrès éliront cinq commissaires qui devront choisir dans un espace compris entre 10 milles à l'Est de la rivière Brazos et 10 milles à l'Ouest du Colorado, au-delà du 30e. degré de latitude Nord, un site convenable pour le siège permanent du gouvernement. L'un des représentants, Mr Holmes, soumit le projet dans un discours éloquent.

Un autre acte pour la répression du vagabondage, présenté d'abord dans le sénat à déjà subi sa 3e. lecture dans la chambre des représentans. La République Texienne est décidée à purger son sol de tous les vagabonds, autant que cela pourra se faire par le moyen de dispositions pénales.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu hier des dépêches de New-York du 29 décembre et du 3 janvier. Ne pouvant tout reproduire faute d'espace nous donnons des extraits de ce qui nous a paru le plus intéressant.

New-York, 29 décembre.—Cinq navires paquebots sont arrivés ici le même jour d'Europe. Les nouvelles politiques qu'ils apportent ne sont pas fort importantes. Les journaux Tory de l'Angleterre soufflent à la guerre avec la Russie, et quelques uns des journaux Whigs chantent sur le même ton. Ils prétendent que la Russie cherche à empêcher l'exécution du traité conclu tout récemment entre l'Angleterre et la Porte.

Les dates de Londres vont jusqu'au 29, et celles de Liverpool jusqu'au 20 novembre.

Tous les navires arrivent pleins de marchandises. Le manifeste du navire Europe porte un frêt de £1,960, et celui du Columbus, de £1,800.

Le Royal William a dû partir pour New-York le 20 décembre, sans frêt, et *le Liverpool* le 10 janvier.

Le Times de de Liverpool annonce que la récolte de bled sera cette année d'un quart inférieure à celles de 1835 et de 1837.

On a tenté d'assassiner le duc de Normandie, qui est dans ce moment en Angleterre, et réclame le titre de fils de l'infortuné Louis XVI et de Marie Antoinette. Il a été blessé au bras d'un coup de pistolet, on a arrêté un nommé Désiré Ruaulle accusé auteur du crime.

Grande exportation de marchandises en Angleterre.—Il s'expédie pour les Etats-Unis une quantité considérable de marchandises manufacturées, les paquebots en sont pour ainsi dire encombrés.

Constantinople, 24 octobre.—Il y a peu de changement dans les relations politiques. Les [illegible] [illegible] la Porte et l'Angleterre [illegible] de l'Angleterre et de la [illegible] [illegible] encore à signer.

Paris et nouvelles récentes de l'Egypte, la Syrie est tranquille.

La Gazette d'Augsbourg du 9 publie une lettre d'Athènes en date du 27 septembre. Il y est fait mention d'une révolte dans l'île de Candie dans laquelle les Turcs et les Chrétiens se sont réunis contre les Egyptiens et les ont chassés de l'île. On dit que le Pacha avait été victime de la révolte.

Des lettres de St. Petersbourg, du 31 du mois dernier annoncent qu'un incendie considérable a détruit à Nerichta la maison de ville et plusieurs autres édifices publics ainsi que 180 maisons particulières. L'empereur s'est empressé d'envoyer 10,000 roubles aux victimes de ce désastre.

PERSE.—Des nouvelles de Tabris, du 21 septembre sont parvenues à Constantinople. M. McNeil se trouvait alors dans cette première ville. On dit que le siège d'Hérat n'était pas encore levé et que les rapports entre le Ministère Persan et la légation Anglaise, quoiqu'on en ait dit, étaient toujours extrêmement précaires.

FRANCE.

Paris,—17 nov. cinq pour cents, fermés à 111 fr. trois pour cent à 80 fr.

Londres.—19 novembre. Nous avons reçu tous les journaux de Paris du 16 et du 17.

Les vaisseaux de ligne désignés pour ramener en France la garnison Française d'Ancône sont partis de Toulon dans la matinée du 12.

M. Mistinal, arrivé le 10 à Pauillac sur la corvette Bergère a reçu ordre par le télégraphe de faire voile pour Brest, où une cour martiale doit instruire le procès, les matelots du navire marchand *l'Alexandre* accusés de piraterie et ramené de New-York sur ce bâtiment.

Le Journal Général de Paris, assure que les ministres ont renoncé à leur opinion sur la réduction des cinq pour cent et préparent un acte qui sera présenté cette session.

BELGIQUE.

Un article du Commerce annonce positivement que la conférence de Londres a décrété à l'unanimité qu'il ne sera fait aucun changement au traité des 24 articles, mais que le ministère français a obtenu de renvoyer l'exécution de cette mesure après l'assemblée des chambres françaises, attendu qu'il aurait assez de sujets impopulaires à justifier, sans avoir encore à s'excuser d'avoir consenti au démembrement de la Belgique. C'est la Prusse qui est chargé de faire exécuter le traité et qu'en conséquence une armée prussienne se concentre dans les Provinces Rhénanes.

Le parti catholique de la Belgique, dit encore le même journal, se prépare sérieusement à résister par la force, à l'exécution des articles, pour ce qui concerne le partage du territoire Belge.

ESPAGNE.

Londres, 19 Nov.—On s'occupe principalement à Madrid, de l'ouverture de la session du discours du trône et des paragraphes qu'il contient, relativement à la médiation des puissances amies et aux changements projetés dans les lois sur la presse et la garde nationale.

Mr. Isturiz a été élu Président de la chambre. Le candidat de la minorité était Mr. Zumalacarregui.

L'opposition dans la chambre des députés n'a pas réussi à faire nommer un seul de ses membres aux divers offices.

L'élection de Mr. Isturiz a alarmé le parti des exaltés, qui en conclurent qu'il est destiné à prendre la présidence au conseil.

Le général Espartero a envoyé à la reine, par le colonel Caboche, son aide de camp, un autre mémoire dans lequel il proteste avec beaucoup d'énergie contre le décret pour la création d'une armée de réserve de 40,000 hommes; il attaque aussi le général Narvaez, qu'il accuse d'ambition, le parti modéré et jusqu'au gouvernement lui-même.

Londres, 19 Nov.—Les nouvelles de Madrid sont toujours aussi défavorables. Espartero paraît jaloux des faveurs accordées à Narvaez et de la grande armée que celui ci est appelé à commander.

Par l'arrivée à New-York des paquebots *George Washington* capt. Holdredge, venant de Liverpool, *Médiator* capt. Champlin, venant de Londres, *Charles Carrol*, capt. Lee venant du Havre, on a reçu des nouvelles de Londres et de Liverpool jusqu'au 24 novembre, du Havre jusqu'au 24 et de Paris jusqu'au 23.

ANGLETERRE.

Lord Durham occupait beaucoup l'attention dans le monde politique. On attendait sa seigneurie d'un instant à l'autre et l'on faisait des conjectures à perte de vue sur les probabilités de sa réception à la Cour et de sa future carrière politique. Beaucoup de personnes ordinairement bien informées pensent qu'il ne sera pas reçu à la Cour: le ministère ayant complètement désapprouvé sa conduite.

Le Royal William devait repartir pour New-York à la place du Liverpool qui dit-on, ne peut être prêt à partir le jour pour lequel il est annoncé, 15 décembre.

On lit dans le *Morning Chronicle*,

"Nous avons appris par des personnes à portée d'être bien informées que la question de la délimitation des frontières entre les Etats-Unis et les possessions Britanniques du Canada est à la veille d'être résolue, de manière à satisfaire les deux partis. Il paraît, en effet que depuis quelque temps il y a eu des communications très actives entre M. Stevenson le Ministre américain et notre Gouvernement sur ce sujet important et qu'il a été convenu de nommer une commission pour décider la question. Les deux Gouvernements reconnaissent en même temps l'adoption de la rivière St. Jean comme ligne de démarcation: de cette manière la portion du territoire du Maine que l'Angleterre a toujours réclamée l'eût été cédée; et la portion de pays comprise entre les rivières St. Jean et Ste-Croix, égale en étendue à la première, serait abandonnée aux Etats-Unis.

Les nouvelles reçues de New York par le Garrick allant jusqu'au 26 Octobre relatives aux troubles des frontières du Canada, avaient produit à Londres une certaine sensation qui avait eu quelque influence sur les fonds.

Il y a eu ces jours derniers quelques changements dans les sécurités américaines. L'on rapporte que Mr. McDuffi était chargé de négocier à enfin été pris par la maison de Baring Frères & Co. il est de £500,000 et le prix obtenu est 95, avec un dividende à partir du 1er. juillet. L'emprunt que Mr. Biddle prit dernièrement de l'Etat du Missipi montant à £250,000 a aussi été revendu à 93; avec un dividende du 1er. de novembre. Le colonel Gamble a refusé un offre qui lui a été faite hier pour le complément de l'emprunt des Florides; les preneurs à Londres n'estimant pas le crédit de la Floride aussi haut que les négociateurs. L'emprunt de la Mobile, que nous avons annoncé déjà, a été pris par la maison de Palmer, MacKillop, Dent & Co. n'a point été fait par suite de quelques craintes sur la régularité des pouvoirs de l'agent de la négociation; mais comme ces difficultés ne proviennent que d'une difficulté légale et non des matérielle, on pense que l'argent pourra être chargé à temps pour arriver à la Mobile avant le 1er. janvier.

En signalant les transactions importantes faites en fonds américains depuis quelques jours, il est nécessaire de faire observer que ces ventes ont augmenté considérablement la masse de ces fonds sur le marché de Londres; afin que la facilité avec laquelle se sont opérées ces ventes n'induise pas à envoyer beaucoup d'autres fonds de la même nature. Car bien que les spéculateurs aient acheté ces fonds, il est bon de remarquer qu'ils n'ont point encore été pris par le public et il est vraisemblable que les spéculateurs s'opposeraient de tout leur pouvoir à de nouvelles ventes jusqu'à ce qu'ils eussent pu disposer de ce qui est présentement en leurs mains. Les actions de la Banque des Etats-Unis se fait à £25 10 d. et les actions de l'Inde à 84 1-2. Les autres descriptions demeurent sans variation.

FRANCE.

Les chambres de guerre, s'il faut en croire le Courrier Français, disinsent dans l'Orient, et ce journal cite des lettres du 9 de Tabiek et du 31 de Constantinople, annonçant positivement que le Shah de Perse avait levé le siège de Herat et que les troupes étaient en pleine retraite à environ 50 lieues en arrière du territoire qu'elles avaient envahi.

Le Courrier dit aussi que l'amiral Roussin avait, par ordre du Comte Molé, signé le traité conclu entre l'Angleterre et la Turquie. L'objection que la France faisait à ce traité résultait de l'intégrité qu'elle porte au Pacha d'Egypte qui est, dit le Courrier évidemment sacrifié par cette convention.

Le même journal dit, sur la foi de lettres de Constantinople de la même date, qu'une révolution a éclaté dans les provinces méridionales de la Russie et que la population de Géorgie, s'étant soulevée, avait massacré 8,000 Russes. On ajoute que les insurgés joints par 20,000 Leghis, marchaient sur Tiflis; et par suite des nouvelles reçues à Sébastopol, 15,000 hommes auraient marché vers le théâtre de l'insurrection qu'on représente comme se répondant avec une effrayante rapidité parmi les populations. Si un tel mouvement avait eu lieu quelques années plutôt, observe le courrier, en aurait pu sauver la Pologne!

WASHINGTON.

Les journaux de Baltimore contiennent des dates de Washington jusqu'au 29 et 31 du mois dernier et jusqu'au 3 Janvier. Le 29, le sénat n'a point siégé, Dans la chambre, Mr. Bond, de l'Ohio, a essayé de fixer l'attention sur les concessionnaires publics; mais la chambre a refusé de prendre ce sujet en considération. Un grand nombre de bills du sénat ont été renvoyés aux divers comités. Mr. Cambreleng a proposé de discuter le bill du sénat qui renvoie à une époque ultérieure le paiement du 4e. terme. Il a été mis à l'ordre du jour pour le 7 janvier.

La chambre a reçu un rapport du secrétaire de la trésorerie, en réponses à diverses résolutions préparées par M. Robertson de la Vir. vers la fin de la session précédente, pour obtenir des renseignemens sur le montant, la valeur &c. des terres publiques, dans la vue d'en approprier le produit aux divers états. Après quelques discussions, le rapport est renvoyé à un comité choisi, dont M. Johnson de Md. est président. Le reste de la journée est consacrée à des affaires privées.

31 *Décembre*—Il ne s'est rien fait d'important dans le Sénat.

Dans la Chambre des Représentans, M. *Cushman* présente une résolution pour amender la constitution de manière à rendre quiconque enverra ou recevra un cartel, incapable d'occuper un emploi du Gouvernement des Etats-Unis.

M. Wise en présente une autre pour la nomination d'un comité, autorisé à se faire remettre les papiers et à faire comparaître devant lui les personnes nécessaires, et chargé de s'enquérir si le secrétaire de la trésorerie s'est rendu coupable d'un acte qui le rende sujet à accusation.

M. Stanley de la Caroline du Nord, présente des résolutions relatives à l'esclavage dans le district de Columbia. Elles sont déposées sur le bureau.

M. Williams, du Kentucky, présente des résolutions par lesquelles les divers départements sont requis de fournir des copies des dépenses faites dans leurs bureaux pendant les dernières années.

D'autres résolutions sont encore présentées par MM. Prentiss, Kennedy; Bond et mais elles n'ont pas grande importance.

M. Adams adresse à l'orateur une lettre timbrée de Montgomery, Alabama, dans laquelle on le menace de l'assassiner, en raison de ses résolutions relatives à MM. Daniel O'Connell et Stephenson. La Chambre s'est ajournée au 2 janvier.

3 *Janvier*—Dans le Sénat, M. Rives présente des résolutions demandant au département de la guerre des renseignemens semblable à ceux qu'il a déjà demandés, par la résolution qu'il envoya le mois dernier au Secrétaire de la trésorerie au sujet de la Banque des Etats-Unis.

M. McKean de Pa. présente des pétitions pour l'abolition.

M. Davis offre des résolutions concernant les explosions faites d'après la loi de l'an passé, pour s'assurer de la force des bouilloires à vapeur.

Le sénat discute ensuite l'acte pour réduire le prix des terres publiques. Messrs. Clay, Walker, Benton, Niles, King, Morris et autres soutiennent la discussion et l'acte est renvoyé au comité des terres publiques.

Dans la chambre des représentans, M. Underwood présente une résolution par laquelle il demande au secrétaire de la guerre des renseignemens sur le [illegible] de général Gratiot.

Le rapport du comité des élections déclare que M. Doty du Ouisconsin a droit à siéger à la place de M. Jones, qui siège dans ce moment, a été introduite, discuté en long et décidé en faveur de M. Doty par 115 voix contre 102.

M. Doty a prêté serment, la chambre s'est ajournée.

Bon nombre—Le "Baltimore Republican" annonce [illegible] du port Van Buren a cessé de paraître, faute de patronage—Bien de [illegible]

MEURTRE DE LOUISVILLE.

L'affaire de Messrs. Wilkinson & Murdaugh a été portée, il y a quelques jours, pardevant le juge Rogers. Le Dr. Wilkinson s'est renvoyé de la plainte. Le juge, son frère, et Mr. Murdaugh ont été libérés sous caution, le premier pour $60,000, et le second pour $5,000. Les cautions ont été fournies et les prisonniers sont sortis de la maison de cour, sans accident aucun.

Suicide.—Le lieutenant S. T. Thibault de l'armée des Etats Unis s'est suicidé il y a quelques jours à Louisville, en se coupant la gorge avec un rasoir. Une maladie grave, pénible et prolongée de la [illegible] avait amené des accès d'aliénation mentale et l'on présume que c'est dans l'un de ces accès qu'il s'est donné la mort.

Le Gouverneur Cass.—Nous trouvons ce qui suit dans le "Globe" et nous présumons que l'on peut y ajouter foi. Nous croyons fort aises d'apprendre que les bruits qui circulaient sur cet officier, sont sans fondement. Nous n'avons déjà que trop de ces contrariétés à rappeler, sans qu'il faille ajouter à la liste le nom d'un homme aussi distingué.

"Nous sommes autorisés par le département de la guerre, à déclarer que les comptes du Gouverneur Cass avec ce département sont balancés exactement et qu'il n'existe pas l'ombre d'un doute sur l'honnêteté et la parfaite exactitude de tous ses comptes avec le gouvernement."

COMMERCIAL.

DERNIERES DATES.

New-York	jan. 3	Liverpool	nov 20
Boston	[illegible]	Londres	nov 24
Philadelphie	[illegible]	Havre	nov 24
Washington	[illegible]	Paris	nov 23
Baltimore	[illegible]	Bordeaux	[illegible]
Charleston	[illegible]	Marseille	[illegible]
Vera-Cruz	[illegible]	Cadix	[illegible]
Tampico	[illegible]	Havane	jan. 6
Mexico	[illegible]	[illegible]	jan. 4

NEW-YORK, 3 janvier

COTON.—Depuis les 10 derniers jours, il n'est fait beaucoup d'affaires sur notre marché; et quoique la demande pour le commerce intérieur, et l'exportation ait été très faible, les nouvelles de spéculation ont occasionné une hausse d'un bon 1/2 de cent par livre dans cette intervalle. Les prix des ventes qui ont eu lieu sont: Upland de 12 à 15 cents; Nouvelle-Orléans de 12 à 17; Mobile de 14 à 16 1/2; et Floride 13 1/2 à 14 1/2 cents. Les importations durant le mois de décembre, n'excédèrent pas 24,000 balles; tandis que les exportations s'élèvent à peu près à 7000 balles. L'exportation totale des Etats-Unis, depuis le 1er octobre sont estimées à 9,0000 balles; ce qui est l'année dernière, dans la même période elles étaient beaucoup [illegible], de 145,000 balles, et l'année précédente 60000.

Une des circulaires que nous avons reçues de Liverpool, datée du 9 de novembre, contient le rapport suivant qui pourra donner une idée du caractère du coton à Liverp ol, qui en effet le plus grand marché de cet article, dans tout le monde entier. Ce rapport dit: "Tant qu'une compagnie privée et les plus grands importeurs des Etats-Unis, pour cette année, continueront à exercer une influence aussi puissante sur notre marché (car ils ont en premières mains la majeure partie de l'approvisionnement du coton américain) nous ne pouvons espérer autre chose que les prix actuels se maintiendront fermes; et à moins que la concurrence pour la vente ne soit considérablement accrue par l'abondance des importations de la nouvelle récolte dans d'autres ports, il ne serait guère douteux de voir cet article monter encore. On a acheté en spéculation 10,000 balles coton américain, 2,000 Surat, 780 Fernambouc et 230 Bahia. Les arrivages de cette semaine sont de 1087 sacs, et les ventes sont de 49,490 sacs, savoir: 136 Sea Island 16 1-2 à 30d; 230 do, tachés de 5 à 12; 7130 Upland 6 à 7 3-4; 35,000 N. Orleans 7 à 9 3-4; 5,630 Alabama &c. 5 1-4 à 6 3-4; 1,690 Fernambouc 8 3-8 à 9 1-4; 3070 Bahia et Macaeo 7 3-5 à 8 7-8; 880 Maranham 7 1-8 à 8 1-4; 730 Laguara 7 3-4 à 8 1-8; 830 Antilles 4 3-8 à 5 1-8; 700 Egypte 11 à 15 1-2; 150 Madras 5 1-2; 4,770 Surate 5 1-8 à 6 3-4.

2 janvier.

VENTES D'ACTIONS—150 actions de la Banque des Etats-Unis à 123 1-2.

PRIX-COURANT DE LA HAVANE—6 Jan.

IMPORTATIONS.

Riz, 20 réals—*Farine*, 16 à 19 1-4—de de Baltimore, 18 1-2—*Graisse du Nord*, 12 1-2 à 13—do N. Orléans, 11 1-2 à 19—*Porc Mess*, 22 à 23—de Mr. O 18—do Clear, 23 à 24—do en caisses 15 1-2 à 16—*Beef Mess*, 19 à 19 1-2.

EXPORTATIONS.

Sucre, blanc et blond 8 à 13 réals—do, Bueno 10 à 14—do blanc brut 11 1-2 à 12—de Moscovado 7 1-2 à 9—*Café* 1re. qualité 12 1-2 à 12 7-8—do 2de qualité 9 1-2 à 10 1-4—do 3me. qualité 8 1-2 à 9—triage 4 1-2 à 7.—*Changes* sur Londres 9 1-2 à 10 pour cent de prime.—do sur Paris 4 1-4 à 5—do sur New York 1 1-4 à 0—do sur la Nlle.-Orléans pair à 1-2 d'escompte.—Piastres à colonnes 3 à 3 1-2 pour cent prime.—Piastres mexicaines 1 pour 0/0 prime.

MARCHE DE LIVERPOOL, 17 novembre—*Cotons*.—Les transactions n'ont pas été très étendues cette semaine, les prix cependant se maintiennent fermes. Les ventes sont de 260 boucauts dont la majeure partie est en feuilles. Pour l'Irlande on a fait quelques choses ainsi que pour la spéculation mais la majeure partie a été pour la consommation.

Coton—Les ventes de la semaine sont comme suit: 600 balles Sea Island à 16 1-2 à 30 d; 320 taché de 6 1-2 à 14 d.; 7,500 Georgie 5 3-4 à 8 d.; 3,450 Mobile 5 à 9 1-2 d. do Alabama 5 3-4 à 9 d. Les importations de la Mobile sont 6,962 balles.

Les existences à Liverpool sont estimées à	305,180	balles
L'an dernier à pareille époque	174,010	do
En plus	166,090	do
Importations cette année pour le royaume uni.	1,083,016	
L'année dernier.	1,077,396	
Augmentation.	5,627	

LIVERPOOL, 19 novembre.—*Coton*.—Les affaires continuent à être très actives et la demande est bonne principalement pour les fabricants qui ont acheté plus que d'habitude. Les spéculateurs aussi ont acheté beaucoup, environ 3,700 américain, 1,300 Fer. 1,900 Marham, et 2500 Fernambouc. Les exportations ont pris 1500 balles coton américain et les ventes totales depuis le 10, montent à 51,610 balles jusqu'à ce jour. Pour ce qui concerne les descriptions américaines nous n'avons pas d'altération à signaler quoique les prix soient très fermes à une vente publique 233 balles Sea Island ont obtenu les prix de nos cotes.

LIVERPOOL, 19 novembre.—*Coton*—Les affaires ont été actives hier et il s'est fait 8000 balles au plus haut prix, c'est à dire du 5 3-4 à 9 d. par livre. On n'avait nulle crainte, d'après les lettres de quelques maisons américaines, de voir cet article baisser pendant quelques temps du moins; parceque le demande pour Manchester est très active et l'exportation les produits manufacturés plus considérable que nous ne l'avons jamais vue à pareille époque.

LIVERPOOL, 23 novembre.—*Marché de coton*.—Les transactions de cette semaine, sont considérables, et une hausse de 1-8 d. par livre a eu lieu dans les qualités ordinaires et moyennes du coton d'Amérique, et de 1-8 à 1-2 d. par livre sur les Surates, mais principalement les qualités courantes et belles de ce dernier. Les Brésil et autres longues soies courants, la dernière hausse est pleinement établie et l'on peut en obtenir les cotes les plus élevées.

Liverpool, 19 *Nov.*—Encore une semaine bien animée dans notre marché au coton. Les demandes croissantes de marchandises, avec l'avance des étoffes filées à Manchester ont donné de la confiance aux détenteurs et sur 46610 balles vendues dans la semaine qui a fini le 16 de ce mois, le commerce seul pût spéculation en a été acheté 36360. Le reste a été acheté par spéculation. Nos votes quoique tendant à la hausse, n'éprouvent aucune avance décidée excepté dans les cotons du Brésil qui ont attiré plus d'attention, à cause de leur valeur inférieure. Le commerce d'exportation avec les Etats Unis a beaucoup augmenté depuis une semaine ou deux et les fabricants ont reçu des ordres considérables de l'Amérique. Les affaires en tabacs ne sont pas fortes, mais les prix se soutiennent. La thérébentine a éprouvé une hausse de 5 à 6 sols anglais par quintal. Il s'en est vendu 4500 barils à 11s 9d et 11s 6d par quintal.

LIVERPOOL, 24 Nov.—Les transactions en coton ont été considérables et les prix ont monté d'environ 1-8 à 1-4 d. par livre. Les nouvelles des districts manufacturiers sont aussi très favorables et l'on croit que les prix actuels seront maintenus. Les droits sur les blés étrangers ont été réduits cette semaine à 16s. 8d. par quarter et sur la farine à 9s 2d par baril. Il est probable qu'il y aura sous peu une plus forte réduction. Aujourd'hui, il y a eu une plus active apparence d'activité dans les affaires de coton. Les ventes ont été à 300 balles.

Havre, 14 *Nov*.—Nos ventes de coton de ce jour se sont élevées à 608 balles de toutes sortes, hier il s'en est vendu 294 à des prix de 80 à 108 francs, suivant les qualités. Le marché se soutient. L'indigo est en demande; depuis quelques jours, il s'en est vendu 180 caisses du Bengal à 9f 60 c. et 12 fr. 30c.

MARCHE DU HAVRE.—15 novembre—*Coton*—Il s'est fait le 8 des achats considérables de coton des Etats-Unis, courte soie courant, (5300 balles) provenant des agents de la banque, et par la même maison qui avait fait de si grandes opérations vers la fin du mois dernier. Depuis, les ventes ont été à 300 balles environ par jour. Le total des ventes du 7 au 14 s'élève à 7055 balles. On peut considérer que les prix n'ont pas varié quoiqu'on prétende que dans les ventes de gros lots, on ait fait quelque diminution aux acheteurs. Existences en excluant celle qu'on n'a pas voulu vendre aux acheteurs de la quinzaine 33,645 balles, dont 31,941 sont du coton américain.

17 nov—Le marché a été calme toute la semaine; cependant les prix n'ont pas varié d'une manière apparente. L'ordinaire et le bon ordinaire américaine sont les qualités les plus en demande; nous n'avons reçu que quelques petits lots de Bahia; et comme cet article est en demande. On en a disposé de suite à des prix avantageux. Nous estimons l'existence en main à 35,000 balles environ. Les ventes sont de 1707 balles en tout. Georgie C. 8 de 86 à 86f; Floride 86 à 98 50; Mobile 83 50 80; Fernambouc 125f; Guadeloupe 101 à 101 50 et ordinaire St-Domingue et 92 à 93 50.

20 novembre—Nous avons à noter la vente de 3124 balles de coton de toutes sortes. Les prix sont cotés comme suit: Louisiane de 87 f à 108 50, Georgie C. 8 88 à 100 f. Il s'est fait peu de changements dans les autres cotons.

Havre, 23 novembre—Les arrivages de cette semaine montent seulement à 667 balles tandis que les ventes vont à 7,017 balles comme suit:

1180	balles Louisiane	86 50 à	115
687	" Mobile	86 50 à	108
4391	" Georgie	86	à 103
55	" Virginie		100

On a généralement confiance que ces prix se maintiendront en raison des forts achats de coton manufacturé par spéculation à Rouen. Nos existences en première main sont réduites à environ 30,600 balles et en seconde main à 6,000. Les ventes d'aujourd'hui ne sont que de 257 balles.

NECROLOGE.

La Louisiane, (ainsi que l'ancien monde) voit tous les jours avec la douleur disparaître de son sein quelques uns de ces anciens types de l'esprit et de l'amabilité française, cette élite sociale et franc respect plus à l'homme de conserver jusqu'au bout de sa carrière cette insouciante gaîeté, cet agrément et plein de grâce qui, jadis faisaient le fond du caractère de nos pères, vient M. Léo Aliéno Michel affaibli un si parfait modèle. Enfant adoptif de notre pays, où il était venu s'établir lors de la cession de la Louisiane par l'Espagne à la France, il s'y était fait, par son bonne qualités et l'aménité de son commerce, de nombreux amis qui lui sont restés fidèles jusqu'à la fin, et qui, le voyant, dernier au-dessus tour du [illegible] à des [illegible] avec clémence et recueillement, témoignèrent évident des regrets réels qu'excite sa mort imprévue, et de la vive sympathie qu'on ressent de toutes parts pour sa veille unique et bien-aimé, maintenant en France, à qui le ciel n'a pas permis de fermer les yeux à son bonheur dû à un bon fils celui de fermer les yeux à son père.

AVIS.—A vendre un CAFE bien monté dans la rue du Camp, et faisant de très bonnes affaires. Le propriétaire n'en disposant que pour l'obligation où il se trouve d'abandonner le pays. On pourra avoir de plus amples informations [illegible] au bureau de cette feuille. 14 jan

HOTEL DE LA RUE CONTI.—[illegible] Hôtel [illegible]—Cet établissement [illegible] tenu depuis long-temps, par les habitans de cette ville est maintenant [illegible] la [illegible] de [illegible] mains. Cet hôtel a été réparé à neuf l'été dernier, la [illegible] est fournie des meilleurs liqueurs et rien n'a été épargné pour rendre cet établissement digne du [illegible] [illegible] jusqu'à présent, on [illegible]

LISTE MARITIME
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Esther, Newcomb, Charleston.
Brick Matthews, Welsh, Vera Cruz.
[illegible] J W Zacharie & co

Brick Chieftain, Crowell, Havane
Goel. W. Hart, Cousen, New York, S & J P [illegible]
Goel. Anti Walton, Appalachicola.
Goel. Wolcott, Bowditch, [illegible]
Goel. Mary Jane, Alaro, Pensacola.
Goel. Mary Culver, Baker, Charleston,
Goel. Exchange, Andrews, Mobile.

ARRIVES

Bateau de remorque Pacific, Martin, des Passes. avec les navires Southerner, Roanoke et la barque Charlotte.

Bateau de remorque Shark, Thomas, de la passe S. O. ayant mis en mer les bricks San Onofre et Gobiy [illegible] amené les navires Charles Gorell, Hardenbrooke, la barque Chanticleer.

Bateau de remorque Tiger, Beebe, de la passe N. E. ayant mis en mer le brick Majestic—il a amené les navires L'Union, Olive et Eliza, et la barque Sophia.

Bateau de remorque Lion, Riddle, de la Balise, a amené une de ses cylindres cassés.

Bateau de remorque Hudson, Hearwin, des Passes, avec les navires Chester, Alexandre, barque Republic et la goël. Eagle.

Navire L'Union, Lubie, mouillé en détresse.
Navire Chester, Vandyke, de New York, allant en Nantes.
Navire Alexander, Morgan, de Brême.
Navire Charles Carroll, Cheney, de Boston.
Navire New Jersey, Mansfield, de Boston.
Navire Eusebia, Harris, Rio de Janeiro.
Navire Olive et Eliza, Parsons, de New York.
Goel. Jyboer, Tharp, de Nobucket.
Barque Shakespeare, Henderson de Liverpool.
Barque Chanticleer, Church, de Tampa Bay.
Barque Republic, Steerrier, de Brême.
Brick Chapman, Thompson, de Charleston.
Brick Hannah, Tart, de Boston.
Goel. Sarah Ann, Bontemps, de Tampico.
Goel. Henry Lee, Norton, de la Mobile.
Goel. Avon, Widgeon, de Savannah.
Goel. Lone, Clark, de Tampico,
Goel. Eagle, Sawyer, de la Havane.
Goel. Texas, Small, de Philadelphie.
Goel. Litchfield, White, de Laguna.
Goel. Edgar, Schuider, de Tampico,
Goel. Tuscarvilla, Bliven, de St Marks
Goel. Texas, (de Gloucester) Batchelder, de Boston.

Goel. Delta, Vandyke, de Gloucester.
Goel. Viola, Lane, de Portland.
Goel. Glide, Hallett, de Portland
Goel Drusilla, Kelly, de N York.
Goel Nancy Trent, York, des Attakapas.
Steamer Corvette, Johnson, de la Mobile.
Steamer Tuskina, Ward, de Memphis.
Steamer Newark, Smoker, d'Alexandrie.
Steamer Tuche, Obaurin, de Plaquemine.
Steamer Paquet Columbia, Wade, Galveston.
Steamer North Alabama, Grice de Vicksburg.
Steamer Invincible, Smith, de Iron Banks.
Steamer Winchester, Anderson, de Brandon.
Steamer Homma, Hawkins, d'Alexandrie.
Steamer Giraffe, Swyler, de la Mobile.

MEMORANDA.

Port de la Havane—Entré le 1er. *Janvier*.
Frégate de guerre française Méliée, commandant Ray, venant de Sacrificios.
Goëlette américaine Ulysses, Marisling, de la Nouvelle Orléans.

Goëlette américaine Natchez, de Pensacola.
Brick espagnol Rosita, de Bordeaux.
Navire espagnol Juliana, de Liverpool.
Polacre espagnole Valencia, de Barcelone.
Navire français Tigre, du Havre.

2 *Janvier*.

Brick français de guerre Dande, de Sacrificios.
Goëlette américaine Jula, Azin, de New York.
Brick " Wyming,
" " Oneale,

3 *Janvier*.

Brick de guerre américain Consort, de la Vera Cruz.
Goëlette américaine Louise, de la Nouvelle Orléans.

5 *Janvier*

Navire anglais Napoléon, de Newport.
Goëlette américaine R. Groning, de la Nouvelle Orléans.

Bâtiments en charge pour la Nouvelle Orléans le 5 courant.

Brick américain A. B. Driscoll.
" do Bernier, Purdl,
" do William, Otis.
Goëlette américaine Virgil, Conklin.
do W. Mary, Taylor

LE navire COLUMBIANA, de Boston, est maintenant en déchargement au quai St-Joseph. Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises.
JNO. A. MERRITT,
14 jan 53, rue du Camp.

LE brick LINE, capitaine Chapman, venu de Charleston, est en déchargement en face des magasins de [illegible] Les consignataires voudront bien venir recevoir leurs marchandises
J A BARELLI & Co,
14 jan 61, rue de la Commune.

☞ Le Capitaine et les Consignataires du navire KINGSTON ne paieront aucune dette contractée par son équipage. 14 jan

[illegible] ET [illegible]
Dirigé par Madame GRANET
Rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine.
Le Mme. Granet fait [illegible] les [illegible]

BANQUE DES MARCHANDS.—Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1839.—Les personnes suivantes ont été nommées directeurs de cette banque pour l'année prochaine.

John Minturn	J.M. Lavillebeuvre,
Theo Urquhart,	P. Conrey Jr.
Chas Gardiner	A. Whiting,
Howard Henderson	

14 jan W W. FRAZIER, caissier.

A LOUER de suite, un magasin [illegible] [illegible] Dauphine 14 jan

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, rue Madison, No. [illegible] entre les rues Levée et Condé, précédés halles et du faubourg de la Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, du District, de Paroisses, des Preuves et de Cité de la Nouvelle Orléans

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir; affaires de cour de 10 du matin à 3. 14 jan

JAS. A. MERRITT, 53 du Camp, offre en vente la cargaison du brick Caroline, venant de Gibraltar, consistant en 1000 barils vin crûs, préparés pour le marché du Mexique; 100 boîtes raisins Muscats en grappes, 50 sacs Amendes, 136 sacs à noix, 80,000 sangsues 13 janv

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernant, salut.—Attendu que Andrew H. Clayton, ayant obtenu une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées des présentes, sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour aucune autre cause quelconque, de venir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le trentième jour depuis Ba l'année 1838, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 19 de mai de l'année 1838, dans l'affaire de Georges Greeves & W Oakey et Hart, No 16,114 du docket de cette cour à laquelle vente Andrew H. Clayton s'est rendu acquéreur pour le prix de huit mille six cent cinquante piastres.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits privilèges, coutumes, chemins, servitudes, y appartenant d'une manière quelconque situé dans le faubourg Ste Marie, dans l'îlet compris entre les rues du Camp, Julie, St. Charles et Girod, désigné par le No 21 sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général daté le 19 février 1836, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, not. pub. de cette ville. Le susdit lot ayant, mesure américaine, vingt sept pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent quarante neuf pieds deux pouces et trois lignes s'étendant sur deux lignes parallèles jusqu'à une rue projetée qui se trouve dans le fond, et doit être appelée la rue Ste. Marie, et qui coupe tout le dit îlet.

Témoin l'Hon. A. M. Buchanan Juge de la Cour susdite ce 9 janvier 1839.

[L. S.] P. LEBLANC, Député greffier.

14 jan

TOILE D'EMBALLAGE, CORDE ET FIL—250 ballots Toile d'emballage supérieure; 200 rouleaux corde du Missouri et Missouri; 250 balles fil en 400 rouleaux gros fil à déballage à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHER, 14 jan 97, rue des Magasins

CHAUX—1000 barils chaux de Thomaston, en débarquement du brick Thomas Vahan, à vendre par G. BEDFORD, 14jan 99, rue Bienville.

SEL—50,000 boisseaux sel des îles Turques, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 14 jan 99, rue Bienville.

BRIQUES—30,000 briques de Boston et Baltimore, bonne qualité à vendre par G. BEDFORD, 14 jan 99, rue Bienville.

CAFE—300 sacs café prime, de St. Domingue, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 14 jan 99, rue Bienville.

RESINE—400 barils Résine, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 14 jan 99, rue Bienville.

PLATRE DE PARIS—350 barils Plâtre de Paris, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par G. BEDFORD, 14 jan 99, rue Bienville.

LINDSEYS—5 balles de la manufacture du Newport, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier

VINS—190 caisses, contenant vins blanc et rouges vieux et nouveaux Vin de Madère des Indes Orientales en caisses de 12 bouteilles chaque, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

BOEUF—40 demi barils Bœuf et 30 barils de très bon et nouveau bœuf, récemment inspecté, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

CAFE DE RIO—2000 sacs, bonne qualité, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier

CAFE DE JAVA—575 dos sacs et vieux Café de Java, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier

WHISKEY ECOSSAIS—4 [illegible] Whiskey d'orge, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

TOILE A CHEMISE—300 pièces Toile blanche 3/4, de Lowell, nouvellement reçues et à vendre par HENRY TETE, 14 jan 13, rue Conti.

GENIEVRE de Hollande—4 pipes de genièvre de Hollande, en magasin, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

RIZ—130 tierçons de riz [illegible] à vendre par J A BARELLI & Co, 14 jan 61, rue de la Commune.

WHISKEY—44 barils Whiskey rectifié, reçus par le bateau à vapeur Winchester, et à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHERS, 14 jan 97, rue des Magasins.

LARD prime—40 barils, reçus et à vendre par 14 jan J. B. MULLEN, 17, rue Poydras.

LARD rosé—Quelques barils [illegible] à vendre par J. B. MULLEN, 17, rue Poydras.

PLATRE [illegible] [illegible] 14 jan [illegible]

[illegible] LOTERIE D'ETAT.
Classe No. [illegible]—Numéros sortis.
37 9 [illegible] 6 [illegible] [illegible] 36 61 66 30 21 [illegible]

☞ BILLETS SEULEMENT $3 50 CTS.
☞ UN GROS LOT DE $8,000.
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE No. 5 Extra.
Autorisée par la Législature de cet Etat.

Devant être tirée Lundi, 14 Janvier 1839, à 6 heures, P. M. à l'Hôtel [illegible], rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.

75 Numéros—Billets—[illegible] sortant.

PROGRAMME.

1 Lot de	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
77,814 Lots, montant à		[illegible]

Billets $3 50, demi-billets $1 75, [illegible]

Paquets de 25 billets pour $[illegible] garantis devoir tirer au moins $30.

Paquets de 25 demi billets, pour $ [illegible] garantis devoir tirer au moins $15.

Paquets de 25 quarts de billets, pour $15 [illegible] garantis devoir tirer au moins $ 7 50.

Pour paquets, ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No. [illegible], au coin opposé des rues St.-Louis et Chartres. 14 jan

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné, dans son magasin, rue Toulouse No 54.

40 barriques vin de Bordeaux Medoc
40 do de St. Julien Médoc
60 barils vin blanc de haut Sauterne
20 do do Grave
6 pipes vieille eau de vie de Cognac
[illegible] vin de Madère sec.
100 caisses vin St. Julien Médoc
100 do de prunes à l'eau de vie
[illegible] do de fruits à l'eau de vie
100 paniers anisette surfine
100 caisses liqueur surfine assortie
10 do de Kirschwasser
10 do sardines à l'huile et au beurre
5 do de [illegible]
1 do [illegible]
6 do fraises et cerises conservées en bouteilles de Nantes
200 paniers de [illegible] d'Angers
100 caisses confitures assorties, en pots de porcelaine, et pots en verre
100 caisses Curaçao en cruchon
100 do absinthe de Suisse
100 do fleurs d'oranger
30 do eau de vie de Dantzick
40 do liqueurs fine en cruchons de porcelaine
40 do fruit tout prune
40 do de Marasquin
30 do ratafia de Cassis
12 do jus de groseille
9 do de [illegible] à l'huile
100 barriques vins de Marseille
100 caisses vin muscat Frontignan
10 do savon blanc de Marseille
100 paniers d'huile olive surfine
50 [illegible] huile olive de Marseille
150 [illegible] vides
7 malles parfumerie assortie
4 caisses eau de Cologne
1 caisse brosses à souliers
20 paniers bouteilles vides
8 douzaines de grandes corbeilles pour Boulanger reçu de Philadelphie diverses qualités de tonnellerie et aussi des roues de rechange, de bonne qualité.

14 jan B. JUETTE.

TABAC à chiquer de Virginie, 30 boîtes Meyres, 10 de Gridins, 15 de Pagés, 22 de Roberts, 12 de Scotts, 16 de Longle en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER,
14 jan 34, rue Gravier

400000 Cigares de la Havane de différentes qualités en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 14 jan 34, rue Gravier

RAISIN muscat de Malaga—1000 boîtes en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 14 jan 34, rue Gravier

CITRONS—150 boîtes en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 14 jan 34, rue Gravier

SUCRE EN PAIN—100 boucauts en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 14 jan 34, rue Gravier.

RIZ de la Caroline—70 tierçons en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 14 jan 34, rue Gravier.

CAFE de la Havane—800 sacs café vert en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 14 jan 34, rue Gravier

LE soussigné offre à vendre à des prix modérés à son magasin No 13 rue Conti

300 paniers champagne
100 caisses vin de sherry
75 do d'Oporto
75 do porter
[illegible] cigares de la Havane
1000 [illegible]
2000 lb. plomb en carreaux
[illegible]
300 caisses savon
50 do chandelles blanc de baleine.
75 do de chocolat de Boston
12 balles [illegible]
25 caisses vin de [illegible]

HENRY TETE

MELASSE—15000 gallons à vendre, sur une habitation par GOURDAIN & BENIT, 14 jan 13, rue Conti.

SUCRE—400 boucauts sur habitation, à vendre par 14 jan GOURDAIN & BENIT, 13, rue Conti.

EAU DE VIE—En demi-pipes, barils et demi-barils, qualité supérieure à vendre par 14 jan J. DE CORDOVA & Co. 109, Nlle-Levée.

BARILS A MELASSE—800 barils à mélasse en bon ordre, à vendre à bon marché. S'adresser immédiatement à J. DE CORDOVA & Co. 109, Nouvelle-Levée.

CIGARES DE FLORIDE—15000 cigares de Floride en boîtes, demi-boîtes et quart de boîtes, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN. 14 jan 63, rue Gravier.

JAMBONS enveloppés—à vendre par 14 jan J. B. MULLEN, 17, rue Poydras

HARDES—7 valises hardes, à vendre par VAN WYCK & Co, 14 jan 35, rue du Camp.

CORDAGE—300 rouleaux cordage, qualité supérieure, à vendre par VAN WYCK & Co. 14 jan 35, rue du Camp.

PLOMB A TIRER—1650 sacs plomb à tirer assorti, à vendre par VAN WYCK & Co, 14 jan 35, rue du Camp.

PLOMB EN BARRES—6000 livres, à vendre par VAN WYCK & Co. 14 jan 35, rue du Camp.

CLOUX assortis de toutes longueurs, en magasin, et à vendre par VAN WYCK & Co. 14 jan 35, rue du Camp.

A VENDRE chez CUCULLU, LAPEYRE & Co. 800 Sacs café vert de la havane, arrivés par le brick Douglas.

400 Boîtes sucre blanc de la Havane.
40 id id id
300 Balles de tabac en mano. 14 jan

BOTTES, Souliers et Brodequins—100 caisses débarquées du navire Columbiana, à vendre par 14 jan R. G. HOBBS.

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE, HUILE &c &c.

500 Boîtes chandelles, blanc de baleine, nouvelles de Bedford, des meilleures marques et des mieux assorties.

4000 Gallons d'huile d'hiver et d'automne de Bedford.

70 Barils huile épurée de baleine.
100 Boîtes chandelles de Boston.
600 id de savon, no. 1 et 2.
300 Feuilles cuivre, assorties.
6 Caisses feuille de cuivre de 10 livres.
12 id feuille de zinc.
50 Paniers de champagne.
60 Thé impérial et poudre à canon.
4 Caisses miroirs, en magasin et à vendre par
14 jan J. COCKAYNE, 10, rue Gravier.

BOEUF PRIME—400 barils bœuf en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 14 jan 17, rue du Commerce.

CORDES ET FIL—A emballage en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 14 jan 17, rue du Commerce

COMPAGNIE DE BANQUE DE LA BOURSE—Nelle Orléans, 10 janvier 1839.—Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende de dix pour cent sur chaque action formant le capital, qui paieront aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoir à partir du mardi 4 février 1839.
14 jan R. BRENNAN.

PAPIER DE LA MOBILE—[illegible] 000, à vendre par ROBINSON & Co. 14 jan 95, rue du Camp.

TOILE d'Emballage, Corde, Fil et Tirelaine—30 pièces toile d'emballage, 44 yr 90 rouleaux cordes, qualité supérieure, ballots de fil et tirelaines de différentes couleurs, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
12 jan 17, rue du Commerce.

SALLE DE LA BOURSE ST-LOUIS—Avis—Messieurs les souscripteurs aux Bals de Société de la dite Salle sont informés que la liste d'invitation est fermée.
Par ordre du comité d'admission.
14 janv—8

A VENDRE—400 milliers cigares, Regalia, Cabanas, &c.
2 barils cigarettes en papier,
100 pièces plâtiles superfines,
25 balles coton blanc 4/4,
16 balles Madapolam,
4 balles indiennes en couleurs.
A. M. DE MIRANDA,
12 jan 112, Rue Bourbon.

AMIDON—25 caisses amidon 1re. qualité, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 12jan 14, rue Bienville.

HUILE DE BALEINE—3 pipes huile de baleine 1re qualité, pressée en hiver, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 12 jan 14, rue Bienville.

MAQUEREAUX—50 barils No. 1; 50 do No 2 et 20 de No 3, en magasin, et à vendre par 12jan EDW. SPRAGUE, 28, Douane.

CHANDELLES DE SUIF—100 boîtes chandelles de la facture de [illegible] & Jackson, à vendre par EDW. SPRAGUE, 12 jan 28, rue de la Douane.

BLANC DE BALEINE—300 boîtes blanc de baleine, récemment arrivées, et à vendre par 12 jan EDW. SPRAGUE, 28, Douane.

MORUE—100 cabans et quelques paquets, dernièrement reçues par le navire Francis Anne, et à vendre par EDW. SPRAGUE, 12 jan 28, rue de la Douane.

PAPIER A ENVELOPPES—400 rames papier à enveloppes, simples et doubles, en débarquement du navire Columbiana, à vendre par 12 jan EDW. SPRAGUE, 28, Douane.

PATATES—[illegible] à vendre par WALKER, KNIGHT & Co. 12 jan 38, Nouvelle Levée.

FARINE—600 barils farine en débarquement du [illegible] à vendre par G. DORSEY, 12 jan 44, Nouvelle Levée.

GRAISSE—150 barils, en magasin, à vendre par G. DORSEY, 12 jan 44, Nouvelle Levée.

RIZ—[illegible] de la Caroline, nouvelle récolte, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 12 jan 17, rue du Commerce.

AMUSEMENS.

[illegible]
Lundi, 14 Janvier
[illegible] Représentation de
LA FAMILLE RAVEL,
[illegible] seulement, avant de [illegible] à la Havane.
[Voyez les petites affiches.]

[illegible]
Mercredi, 16 Janvier 1839.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Prix d'entrée pour les cavaliers . . . . . $1.
[illegible] 14 jan—5

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.
GRAND BAL MASQUE
pour Lundi [illegible]

Mr. E. Boyne a l'honneur d'informer le public que [illegible] aura lieu [illegible]
UN GRAND BAL PARE
Précédé d'un
BAL D'ENFANS MASQUE.
Les [illegible] commenceront à 5 heures et finira à 9 heures. Le grand bal aura lieu immédiatement après le bal d'enfans.

Prix d'entrée les grandes personnes	$1
Les enfans	50

Après le bal d'enfans, les [illegible] sont invités de quitter la salle, afin d'éviter l'encombrement.
On trouvera des billets au café de la Bourse et au bureau de la salle de bal. 14 jan—7

LYCEUM.
ACADEMIE CHARLES.—Ouvert ce soir. [illegible] surprenants de M. Adrien.
[illegible]
Prix d'entrée $1 00
[illegible] 50
Le spectacle commencera à 7 heures

BISCUIT—[illegible] barils biscuit, en débarquement et à vendre par E & J. ANDREWS, 14 jan 32, rue Gravier.

RIZ—60 barils de Riz nouveau en magasin, à vendre par S. CHAPMAN 14 jan 62, rue Gravier.

SEL—5,000 sacs Sel Liverpool gros et fin, débarqué en bon ordre, à vendre des prix réduits si on les prend sur la Levée, s'adresser à ALEX. PARK 14 jan 61, rue de la Commune.

LARD—450 barils prime, en magasin, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

VIN DE MADERE—10 demi pièces vin de Madère, en magasin, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

RIZ—100 tierçons de Caroline, nouvellement bonne qualité, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

DENTELLE consistant en tulle, bobine, [illegible] [illegible] de soie noire, fantaisie de fil blanche [illegible] jungs &c. à vendre par VAN WYCK & Co 14 jan 35, rue du Camp.

CORDES D'EMBALLAGE—694 rouleaux corde d'emballer de lin, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

MAIS—1000 boisseaux paris à vendre sur la Levée, s'adresser à FORSYTH & LIMERICK, 14 jan 136, rue des Magasins.

TRAITES à vue, sur la Havane, à vendre par M. CABALLERO, 14 jan 80, rue St. Louis.

CIGARES de la Havane—[illegible] cigares de la Havane de différentes qualités, et marques telle que Regalia Cazadores, Cazadores, Bayaux etc. à vendre par J. M. CABALLERO, 14 jan 80, rue St. Louis.

SEL—500 sacs de Liverpool gros et fin, à vendre par CARMAN & McMAHON, 14 jan 41 et 43, rue Poydras.

FARINE—500 barils farine à vendre par CARMAN & McMAHON, 14 jan 41 et 43, rue Poydras.

HUILE—14 barriques huile de baleine, en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON, 14 jan 41 et 43, rue Poydras.

WHISKEY—40 barils à vendre par CARMAN & McMAHON, 14 jan 41 et 43, rue Poydras.

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane, à vendre par CARMAN & McMAHON, 14 jan 41 et 43, rue Poydras.

TABAC—150 caisses tabac manufacturé, à vendre par CARMAN & McMAHON, 14 jan 41 et 43, rue Poydras.

CAFE—70 sacs café de la Havane, à vendre par EDWD. A. BRIDGE, 14 jan 56, rue de la Commune

CHANDELLE de blanc de baleine—[illegible] caisses, nouvellement Bedford, à vendre par EDWD. A BRIDGE, 14 jan 56, rue de la Commune.

COMPAGNIE DE BANQUE DE LA BOURSE—Nlle. Orléans 10 janvier 1839.—Les actionnaires sont notifiés que conformément à la Charte de l'établissement, les 10 dollars restant payables et dûs le samedi 2 février.
R. BRENNAN, CASSIER.

RIZ—175 tierçons de riz de la Caroline, nouveau, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 14 jan 17, rue du Commerce.

CARDES—100 [illegible] en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 12 jan 17, rue du Commerce.

BLE—2000 boisseaux blé, débarqué et en bon état, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 12 jan 17, rue du Commerce.

MESS, PRIME ET PORC—500 barils mess, 100 barils prime porc, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 12 jan 17, rue du Commerce.

PAPIER DU TEXAS—A acheter et à vendre par ROBINSON & Co. 95 rue du Camp

ACTION DE LA BANQUE DU GAZ—40 actions, à vendre par ROBINSON & Co. 95, rue du Camp.

ACTIONS de la compagnie d'Assurance Marine [illegible] à vendre par ROBINSON & Co. 95, rue du Camp.

H. BEACH & Co., offrent à vendre ch [illegible] en magasin, un choix de plusieurs grandeurs, des harnais, couvertures de laine, et des articles pour le haut du pour deux chevaux, cab fabrication supérieure, à vendre convenable pour la ville et la campagne. Aussi, des calèches simples, sulkeys, &c 12 jan

LES SOUSSIGNES viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre et de New-York, et offrent à vendre

4 Caisses Mousselines laine pour robes.
3 id id damassé et brodée.
2 id Mousseline Suisse unies très fines.
1 id [illegible] pour robes de bal.
2 id Mousseline Suisse brodée et brodées [illegible] en coupons.
2 id Mousseline imprimée et brodées blanches en fil d'écosse.
4 id Châles laine française.
4 id [illegible] de laine.
P. A. COMPTON & Co.
12 44, rue Conti.

SOCIETE FORMEE—Les soussignés ont joint d'hui formé, une société pour la transaction des affaires de marchand à commission en général, dans cette ville, sous le nom de
12 jan GEORGE BUCHANAN & Co.

UNE somme d'argent ayant été trouvée, le propriétaire est requis de venir la réclamer à la Banque de l'Union, et payer les frais d'avis. 14 jan—10

NOUVELLE PENSION FRANCAISE, située rue Royale, No. 306, à QUATRE PIASTRES par semaine, y compris le coucher. Mesdames les pensionnaires trouveront dans l'établissement toutes les commodités que l'on peut désirer, attendu que le local est très vaste et bien aéré. On se charge du blanchissage des pensionnaires dans la maison à un prix très modéré. 14 jan—8

BUREAU de la Compagnie du Chemin à Coton entre Nashville et la Nouvelle-Orléans.—Conformément à la 1ère. section de la charte de la dite compagnie, une élection de dix directeurs aura lieu, le 14 courant, à 5 heures P. M., à leur bureau, No. 14, rue Baronne.
12 jan—4 JAMES H. CALDWELL, Présid.

CALLIGRAPHIE—Toutes les personnes qui désirent acquérir une belle écriture convenable au commerce, peuvent s'adresser à l'académie d'écriture de Dolbear, encoignure de la rue du Canal et du passage de la Bourse, dirigée par Messrs. A. & E. Dolbear. La système qu'on y suit est propre à corriger toutes habitudes vicieuses, en donnant à l'élève une position du corps aisée, et faisant de cette manière disparaître les causes de ces habitudes, ainsi que le tremblement de l'écriture résultant d'affections nerveuses, en permettant à l'élève d'écrire principalement avec le bras qui est toujours plus sûr que les doigts. On donnera des soins aux élèves aux heures qui leur seront les plus convenables et pour la facilité de ceux qui sont occupés le jour, il y a une classe qui commence à 7 heures du soir. On donne des leçons en ville aux dames qui le désirent. 12 jan

MAISON A LOUER—Une maison à trois étages, ayant un magasin au rez-de-chaussée, qui conviendrait à une pension, dans la rue des Ursulines, entre Royale et Bourbon. Pour les conditions, s'adresser à Mr Josep Girard, épicier, sur la Levée, entre les rues Toulouse et St. Louis ou à Théodule Laure. 12 jan—5

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 9 janvier 1839.—Une élection par les actionnaires, aura lieu à la maison de banque, lundi le 4 février prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. afin d'élire six directeurs.
Par ordre du bureau,
10 jan MARTIN GORDON, Jr. caissier.

TRAITES sur New-York et Paris à vendre par GEO. BERGEROT,
11 jan No. 4, rue Royale.

A VENDRE—Un café bien achalandé, situé près de la Levée, entre Ursulines et Hôpital, No. 6. Le propriétaire veut s'en défaire pour cause de départ.
Pour les conditions qui seront avantageuses. S'adresser sur les lieux. 10 jan—3

THE—60 caisses thé poudre à canon, 30 caisses do impérial. 20 caisses de Young Hyson, en magasin et à vendre par J. B. BAILEY, 12 jan 14, rue Bienville.

CLOUX—380 quarts cloux de différentes grandeurs, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 12 jan 61, rue de la Commune.

FROMAGE—30 barils et 100 boîtes fromage de Goshen, qualité supérieure, à vendre par SMITH & VOORHIES, 12 jan 21, rue du Camp.

MELASSE—86 barils mélasse, maintenant en débarquement du steam-boat Baton-Rouge, en face de la rue Conti, et à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11 jan 13, rue Conti.

SUCRE—[illegible] boucauts sucre première qualité, sur une habitation, au-dessus de la ville, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11 jan No. 13, rue Conti.

SUCRE EN PAIN—Constamment en main et à vendre par SHALL & BROWN, Agents de la Raffinerie de Lafayette, 26, No. rue des Magasins. 10 jan

GAZADORES VOLANTES DEL ESTADO—De orden del Capitan se previene a todos los [illegible] de la [illegible] [illegible] [illegible] deben [illegible] [illegible] al Capitan, a las 7 en punto de la [illegible] [illegible] [illegible]
FRANCISCO SOLES,
11 jan Sargento primero.

ETOUPE—150 balles étoupe de Russie, en débarquement de la barque Virginie, à vendre par J. A. BARELLI & Co. 12 jan 61, rue de la Commune.

PAPIER DE L'OHIO ET DE KENTUCKY—[illegible] à vendre par ROBINSON & Co. 12 jan 95, rue du Camp.

BATEAU POUR [illegible]
POUR LOUISVILLE et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau neuf INVINCIBLE, capitaine W. H. Smith, partira pour les ports ci-dessus, Mercredi 16 courant, à 10 heures du matin. Pour fret de 40 tonneaux ou pour passage, s'adresser à bord, au bout de la rue Gravier, ou à
PIERCE, SHANNON & BROTHER,
97, rue des Magasins
N. B. L'Invincible prendra du fret pour Helena, Memphis, Randolph et Mills-Point aux mêmes taux que les autres bateaux. 14 jan

POUR NASHVILLE
LE bateau à vapeur de peu de tirant d'eau, NIAGARA capt. Thomas P. Funwel, partira pour le port ci-dessus, mardi 15 courant à 10 heures du matin.
Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements. S'adresser à bord, ou à DORSDI & BROWN,
14 jan 15, Nouvelle-Levée.

POUR PITTSBURG—Et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur DE. [illegible], capt. W. Olmsted, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira positivement mercredi [illegible], s'adresser à bord, ou à FORSYTH & LIMERICK,
14 jan 136, rue des Magasins.

POUR COLUMBIA [Ark.] Vicksburg, Grand Gulf, Natchez et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur SOUTHERNER capitaine Barrett, est prêt à recevoir du fret et partira sous peu. S'adresser à bord au bout de la rue Poydras, à SMITH & VOORHIES, 25, rue du Camp, ou à ARTHUR FULTON & Co,
14 jan 94, rue des Magasins.

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le superbe bateau à vapeur neuf CORVETTE, capitaine Johnson, sera très à prendre du fret pour les ports ci-dessus et tous les ports intermédiaires, lundi 14 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JOSEPH LANDIS & Co,
14 jan 14, rue Poydras.

POUR PITTSBURG et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur tirant peu d'eau, Dernier, capitaine A. Olintak, partira pour les ports désignés ci-dessus, mercredi prochain, 16 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FORSYTH & LIMERICK,
14 jan 136, rue des Magasins.

POUR MEMPHIS et tous les ports intermédiaires—Devant partir mardi, le 15 à 10 heures A. M. Le bateau neuf et superbe KNICKERBOCKER, cap. Van Matten, sera expédié au jour désigné. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. A. BRIDGE,
12 jan 56, rue de la Commune.

POUR ST. LOUIS—Devant partir positivement mardi 15 du courant—Le bateau neuf et bon marcheur KNICKERBOCKER, capitaine Van Houten, sera expédié, au jour indiqué. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord ou à EDWD. A. BRIDGE,
12 jan 56, rue de la Commune.

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur NEW ALBANY, construit solidement et tirant peu d'eau, commandé par, le capitaine Montgomery, s'étant trouvé obligé de différer son départ, partira positivement mardi 15 du courant, à 10 heures du matin pour Louisville et tous les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à GEO. BUCHANAN & CO,
11 jan 66, rue du Camp.

POUR TAMPICO—Le beau Navire Américain G. H. WELLER, capt. Del, voilé, d'une marche supérieure, partira positivement pour cette destination le 16 courant.
S'adresser pour passage seulement, à
14 jan CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR PROVIDENCE, R. I.—La barque A1, doublée en cuivre, HIGHLANDER, capitaine Bacon, partira le 21 courant pour le port ci-dessus. Pour fret de 100 balles coton, s'adresser à E & J. ANDREWS,
14 jan 32, rue Gravier

Ligne de Paquebots entre Boston et la N.-Orléans de Lombard—Le navire A 1, COLUMBIANA, suivra la Caroline et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au quai St-Joseph, ou à JNO. A. MERRITT & Co, 14 jan 53, rue du Camp.

ON a besoin immédiatement d'un navire pour prendre un chargement de sucre pour un port du Nord. S'adresser à HENRY TETE,
14 jan 13, rue Conti

POUR MATAMORAS—La goëlette BORD, capitaine Rendford est prête à recevoir du fret pour le susdit port. S'adresser pour fret ou passage à A. M. DE MIRANDA,
14 jan 113, rue Bourbon.

EN CHARGE POUR CHARLESTON—Devant partir le 1er courant—Le brick ESTHER, capitaine Newcomb, partira positivement le jour ci-dessus pour compléter son frêt ou pour passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à JOHN A. MERRITT,
14 jan 53, rue du Camp.

A FRETER—La goëlette fine voilière HERALD, du port de 87 tonneaux, [illegible] à J. A. MERRITT,
14 jan 53, rue du Camp

DEMANDE—On demande un bon navire de 250 à 300 tonneaux, pour aller à St. [illegible] en Compagnie et de là à New-York. S'adresser à 14 jan JOSEPH PRATS

A VENDRE.
LA GOELETTE cuivrée, fine voilière, GENEVA, du port de 80 tonneaux. Elle est maintenant de la côte de la rivière, entre deux ferries. Pour les conditions s'adresser à A. M. DE MIRANDA,
12 jan—10 113, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe JOHN HOLLAND, capitaine Joseph, sera expédié immédiatement, ayant la majeure partie de son chargement engagé, ainsi que du [illegible] de 500 balles de coton qu'il reste. Pour passage, s'adresser à GEORGE BERGEROL,
Rue Royale
ou LEVI H. GALE,
12 jan 36, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE—Partira seulement le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre SABRADIR, capitaine Hepenham, tout son chargement engagé et partira positivement Mardi prochain. Pour passage ou fret [illegible] s'adresser à
12 jan JOSEPH PRATS.

POUR CHARLESTON—La belle goëlette MARY CARVER, partira positivement pour le port ci-dessus, aujourd'hui, elle peut prendre encore 30 boucauts fret, ou quelques passagers. S'adresser à WOOD & SIMMONS,
11 jan 50, rue des Magasins.

POUR LA MOBILE—Aujourd'hui, plein ou non, la goëlette paquebot régulier EXCHANGE, capitaine Andrews, partira positivement. Pour fret, qu'on recevra jusqu'à midi, ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
12 jan 65, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goëlette fine voilière, CONSTITUTION, capt. Woodbury, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira mercredi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
12 jan 65, rue de la Commune.

Ligne de la Nouvelle-Orléans et Appalachicola.—Pour remplacer le Hudson—La goëlette d'une marche supérieure MENTOR, capitaine Penny, sera expédiée immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
12 jan 65, rue de la Commune

Le brick LADY, capitaine Hinson, A 1, fin voilier, doublé en cuivre, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à E & J. ANDREWS,
11 jan 32, rue Gravier.

POUR BALTIMORE—Le brick neuf A 1, LIME ROCK, capitaine Butler, ayant la plus grande partie de son chargement engagé sera expédié incessamment. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à GEO. BEDFORD,
11 jan 99, rue Bienville.

POUR SAVANNAH—La goëlette fine voilière GENERAL WARREN, capitaine Colly, ayant la majeure partie de son chargement à bord, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD,
11 jan 99, rue Bienville.

POUR NEW-YORK—Ligne de Holmes—Paquebot régulier pour le 15 janvier—Le navire fin voilier ORLEANS, capt. Sears, actuellement en chargement et a une grande partie de son fret engagé, partira le jour indiqué. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au marché aux légumes, ou à HENRY O. AMES,
8 jan 48, rue du Camp.

POUR LA MOBILE—Paquebot régulier partant vendredi prochain—La goëlette fine voilière EXCHANGE, capitaine Andrews, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira comme il est dit ci-dessus. Pour l'équivalent de 120 barils de fret, ou passage s'adresser à bord, au bassin Basin, ou à ASHBRIDGE & JENKINS,
8 jan 65, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le navire américain COLUMBIA, capitaine Stinson, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à HONOLD & MASPERO,
8 jan—6 rue Toulouse 60

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION—Nouvelle-Orléans, 12 Janvier 1839.—Les actionnaires sont par les présentes notifiés qu'une assemblée générale, aura lieu, 14 courant, à 2 heures P. M., dans le bureau de la Compagnie le tableau des affaires de cette institution seront alors présenté, tel que requis par l'Acte 7 de la charte.

Par ordre
12 jan—8 ED. HOSKINS, Secrétaire.

UNE PLANTATION à Rivière-Rouge à vendre à des conditions libérales. S'adresser au No. 15, rue de la Douane, encoignure des rues du Cirque et Bienville.
10 jan—3 RUFUS DOLBEAR.

AVIS.
GEO. BUCHANAN & Co.
Marchands à commission, en général.
No. 66, rue du Camp.

Porteront la plus grande attention aux envois de marchandises. 12 jan

COLLEGE DE VERSAILLES—Le manque d'un bâtiment approprié du retard dans nos travaux, nous sommes forcés de différer l'ouverture du College jusqu'au 15 du courant 13 jan—5

CIMENT—300 barils ciment hydraulique en débarquement de la barque Virginia, à vendre à bas prix sur la Levée par WOOD & SIMMONS,
11 jan 50, rue des Magasins.

JOHN J. LAGUERENNE & Co, offrent en vente, au no. 9, rue Toulouse les articles suivants:
250 barils vin de Bordeaux, de différentes qualités, 100 do vin blanc, 300 boîtes vin rouge, 50 do Château Laffite, 25 do vieux, 200 do Sauterne, 100 paniers champagne, 50 boîtes vin muscat Frontignan, 50 Bourgogne, 500 paniers Anisette, 50 boîtes prunes à l'eau-de-vie, 200 do cerises à l'eau-de-vie, 100 do liqueurs, 60 do fruits à l'eau de vie, 12 do liqueurs en bouteilles avec 25 de [illegible] 10 do fleur d'oranger, 10 do vermouth, 10 do [illegible], 10 do fruits confits, 10 do vin [illegible], 1 do eau de cologne, 1 do [illegible], 100 do champignons, 50 do petits pois verts, 50 do artichauts, 50 do asperges, 40 do capres à l'huile, 10 pipes eau-de-vie supérieure, 100 de do Cognac, 200,000 cigares, 70,000 bouteilles.

CORDAGES DE MANILLE—Un assortiment de première qualité, à vendre par J. A. BARELLI & Co,
12 jan 61, rue de la Commune.

FARINE—750 barils farine à bord du chaland à vendre par MAHAND & SIGERSON,
12 jan 32, Nouvelle Levée.

BOEUF—400 barils bœuf prime, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG,
12 jan 17, rue du Commerce.

HUILE DE LIN—[illegible] et comparable, en magasin, à vendre par G. DORSEY, 12 jan 44, Nouvelle Levée.

VENTE A L'ENCAN.

PAR GUINAULT & [illegible]
Bureau rue St. Louis, No. 12.

IL sera vendu Lundi 14 du courant, à 10 heures précises à leur magasin d'encan,
[illegible]
[illegible] do [illegible]
4 do coton blanc 3/4 et 4/4,
5 balles coton écru 3/4,
5 do do 4/4,
6 do flanelle rouge,
6 caisses [illegible] blanchi mains.
De plus—Chaises, tables, bureaux, armoires, sofas, bois de lits, &c. 14 jan

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu, mardi, 15 courant, à midi, à la Bourse de Cité, les esclaves suivans:
Isaac, âgé de 24 ans, charretier, bon sujet.
Billy, âgé de 23 ans, bouvier et journalier.
Ben, âgé de 40 ans, nègre d'habitation et jardinier.
14 jan

PAR FERNANDEZ & WHITING.
AUJOURD'HUI lundi, 14 courant, à 10 heures A. M. Il sera vendu, au No. 7, Vieille Levée, une quantité de harnais consistant en: chapeaux, pantalons, gilets, &c. &c. aussi chapeaux, vestes, chemises et une grande variété d'autres articles.
14 jan

PAR J. LEVY.
Vente sur le jardin du port.
IL sera vendu, mardi, 15 courant, à une heure P. M. sur la Nouvelle-Levée, vis-à-vis la rue Lafayette, sous la direction du gardien du port.
137 BARILS FARINE.
importés et endommagés à bord du bateau à vapeur Washington, capt. Johnson, en descendant de l'Ohio à ce port. 14 jan

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu mercredi prochain, 16 du courant, à 11 heures du matin, sur la Levée, près du bout de la rue Poydras.
770 BARILS GRAISSE.
sauvée de naufrage du bord du bateau à vapeur Lehnaporte capt. D. Lawson, vendue par l'ordre et pour le compte des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra. Conditions, comptant.
14 jan

PAR T. MOSSY & GARIDEL.
No. 20, rue Toulouse.
VENTE PAR COLIS.
MARDI, 15 du courant, il sera vendu, à 10 heures, au magasin, à leur magasin d'encan
30 Colis marchandises sèches assorties.
Conditions à la vente. 14 jan

GRANDE VENTE D'HABILLEMENS sans réserve.
PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu mardi 15 du courant, à 10 heures à son magasin d'encan, No. 63, rue Toulouse.
UN SUPERBE ASSORTIMENT DE 95 colis D'HABILLEMENS à la mode et bien confectionnés tels que redingotes, surtouts, habits, gilets, pantalons de tout genre &c &c. manteaux pour dames et pour hommes, chemises &c. &c.

Conditions—Au-dessous de $150 comptant, de $150 à $300 30 jours; de $300 à $500 90 jours et au-dessus de $500 4 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 14 jan—6

PAR HEWLETT & CENAS.
VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR.
Remise des comptes.
IL sera vendu mardi, 26 du courant, à midi, à la Bourse de Camp [illegible]
49 TERRAINS DE VALEUR.
1o. 24 terrains situés dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Gironde et Freret.
Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues Perdido et Gironde, et mesure 24 pieds 6 pouces et 3 lignes face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur sur la rue Gironde.

Le terrain No. 2 mêmes dimensions que le No. 1.			
Le No. 3	do.	do.	do.
Le No. 4	do.	do.	do.
Le No. 5	do.	do.	do.
Le No. 6	do.	do.	do.
Le No. 7	do.	do.	do.

Le No. 8 forme l'encoignure des rues Perdido et Freret et mesure 24 pieds 8 pouces 2 lignes face à la rue Perdido sur une profondeur de 100 pieds du face à la rue Freret.

No. 9 mesure 26 pieds 5 pouces 2 lignes face à la rue Freret sur une profondeur de 80 pieds 9 pouces et 5 lignes.

Le No. 10, mêmes dimensions que le No. 9.			
11,	do	do	do
12,	do	do	do
13,	do	do	do
14,	do	do	do
15,	do	do	do
16,	do	do	do

Le No. 17, mesure 26 pieds 5 pouces [illegible] lignes face à la rue Gironde, sur une profondeur de [illegible] pieds 9 pouces et 5 lignes.

No. 18, mêmes dimensions que le No. 17.			
19,	do	do	do
20,	do	do	do
21,	do	do	do
22,	do	do	do
23,	do	do	do
24,	do	do	do

AUSSI
24 Terrains de même dans l'îlet borné par les rues Gravier, Perdido, Freret et St. Marie.
Le terrain No. un, forme l'encoignure des rues Perdido et Freret, et mesure 24 pieds 8 pouces et 1 lignes de face sur une profondeur et de 100 pieds [illegible]
No. 2 mêmes dimensions que le No. 1.

3,	do	do	do
4,	do	do	do
5,	do	do	do
6,	do	do	do
7,	do	do	do

Le No. 8, est le terrain de l'encoignure et 24 pieds 8 pouces 1 ligne de face sur une profondeur de 100 pieds à la rue Perdido. Mesure.
Le No. 9, mesure 26 pieds 5 pouces 2 lignes sur la rue Ste. Marie, et sur une profondeur de 80 pieds 9 pouces et 5 lignes.
No. 10, mêmes dimensions que le No. 9.

11,	do	do	do
12,	do	do	do
13,	do	do	do
14,	do	do	do
15,	do	do	do
16,	do	do	do

Le No. 17, mesure 26 pieds 5 pouces 2 lignes face à la rue Freret sur une profondeur de 80 pieds 9 pouces et 5 lignes.
18 mêmes dimensions que le No. 17.

19	do	do	do
20	do	do	do
21	do	do	do
22	do	do	do
23	do	do	do
24	do	do	do

Les propriétés si bien situées, sont situées dans le voisinage immédiat du Boulevard de Nashville, et à peu de distance du nouveau marché de la rue Poydras, dans une partie de la ville où plus de 300 maisons ont été construites dans les deux dernières années. Les îlets offrent aux capitalistes une belle chance pour placer leurs capitaux à une manière avantageuse.

Conditions—Un cinquième comptant et la balance à 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, pour des billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à paiement final. Les acheteurs auront le privilège de payer en argent comptant sur 6 pour cent d'escompte par an. Actes des billets aux frais des acheteurs. 14 jan

PAR M. BARNETT, fils.
VENTE de propriétés de valeur, située dans une partie centrale de la première Municipalité.
Il sera vendu le 2 février prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis, s'il ne sont pas vendus avant par vente privée.
LES DEUX MAGASINS A TROIS ETAGES, en briques, nos 12 et 14, rue Chartres, entre les rues de la Douane et du Canal, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Chartres sur 86 pieds de profondeur.
Un de ces Magasins est maintenant loué pour $3,500 par année, et l'autre à $3,000, ayant un bail qui expirera le 1er novembre 1840.
AUSSI—Il sera vendu au même lieu et au même temps, si l'on n'en dispose par vente privée:
CETTE PROPRIETE DE VALEUR, située dans la rue Canal, entre les rues Chartres et Dauphine, ayant trois Magasins au rez-de-chaussée, nos. 24, 26 et 30; le haut est occupé pour un hôtel, ainsi que le derrière.
La dite propriété est maintenant louée annuellement environ à $9,000.
Ceux qui désirent placer leurs fonds avantageusement feront bien de les investir en cette propriété, qui rapportera un intérêt de plus de 10 pour cent.
Ceux qui désirent acheter par vente privée voudront bien s'adresser à E. D. Hyde et Co. no. 19, rue Chartres.
Les conditions et les renseignements seront connues en s'adressant comme ci-haut, et le jour de la vente.
AUSSI—Trois lots de terre de valeur, situés dans la rue Conti, entre Royal et Bourbon, adjacent la propriété du Dr. Olivier; chaque lot mesurant 24 pieds et pouces de face à la rue Conti, sur 120 pieds de profondeur, suivant un plan déposé à la Bourse.
Conditions—1/4 comptant, la balance à 1 et 2 ans, en fournissant des billets endossés à la satisfaction et portant un intérêt de 7 pour cent et hypothèque, 14 jan.

PAR J. B. SLACHE.
IL sera vendu mardi, 15 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, vis-à-vis l'hôtel des Monnaies,
38 paniers et 2 boucauts Palmer. Conditions, à vente. 11 jan

PAR GUINAULT & DELABRUS
Bureau rue St-Louis, No 12.
IL sera vendu. Lundi, 14 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, entre les rues Marigny et Mandeville, pris du bureau de Wharfage de la 3me. municipalité, pour clore un compte
74,000 pieds bois de Norvège, qualité supérieure, de l'épaisseur de 1 à 2 pouces et en lots convenables aux acheteurs.
Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 11 jan—2

EDUCATION, en français et en anglais.—M. James, récemment arrivé en cette ville, a l'honneur d'annoncer aux citoyens de la Nouvelle-Orléans qu'il ouvrira une Académie, le lundi 14 janvier, au No. 19, rue Toulouse, pour l'instruction de la jeunesse des deux sexes, en français et en anglais, dans la quelle il sera habilement aidé par Mme James et Mathieu, qui sont tous deux parlant et écrivent avec facilité et correction les deux langues, ainsi que de l'administration des classes de demoiselles.

M. James pourra tous ses soins, aux différentes branches d'éducation, et se flatte de satisfaire pleinement les parents qui l'honoreront de leur confiance.

Madame James, dont la réputation, comme institutrice de musique vocale et instrumentale a été établie par quatorze années d'expérience, donnera des leçons sur le piano et la guitare.

Terms—Payable d'avance.
Classe élémentaire $20, classe moyenne $30, cours plus avancés $35, piano $40, guitare $30 par mois.
Un [illegible] payé en plein.
Il y aura une classe du soir pour le français et l'anglais. M. James donnera des leçons particulières dans les familles.

Références—L'hon. Balie Peyton, M. Joseph Le Carpentier, M. James Dewees, M. Dupére. M. Wm Reed. 8 jan—9

A VENDRE—Très vieille et supérieure eau-de-vie de Cognac, importée en caisse et en bouteilles; Vin de Bourgogne Chambertin et autres crus en caisses Vin de Champagne; quelques services de table en porcelaine blanche, pour petits ménages par L. BARTHE,
27 dec—4t [illegible] Enc. Bourbon et St. Pierre.

GRAVURES de billets de banques.—Rawdon, Wright, Hatch & Edson, ont ouvert un laboratoire à la N. Orléans, aussi bien installé que celui qu'ils ont à New-York, à l'effet de graver et d'imprimer des billets de banques, des bons, lettres de change, certificats de dépôt, checks et autres papiers important exigeant une attention soignée aux précautions contre la contrefaçon; et ont pris des mesures pour garder soigneusement toutes les planches et impressions de leur établissement contre la fraude. Leurs travaux entièrement faits sur dessins nouveaux et tous les ordres seront exécutés avec promptitude et aux termes ordinaires.
Le laboratoire est à l'encoignure des rues Royale du Canal 7 jan—1

ON demande un domestique capable de servir dans une partie dans une maison de commerce, de la [illegible] [illegible] et [illegible] S'adresser au No. 24, rue Poydras. 10 jan

TROUVE—Un billet pour 483 50-100, payable [illegible] à l'ordre [illegible] [illegible] au bureau. 10 jan—3

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.—Le prix de la [illegible] [illegible] [illegible]
Nlle-Orléans, le 11 janvier 1839.